

## Aire de dispersion à Ohain (Lasne)



Le cimetière végétalisé d'Ohain, souvent cité pour sa gestion environnementale exemplaire, propose notamment une dispersion des cendres sur une couverture de galets intégrée dans un écrin de verdure. Avec seulement 9 m<sup>2</sup> de dispersion, la Commune répond à de multiples exigences décrétales, techniques et paysagères.

Le Décret "funérailles" prévoit que chaque cimetière dispose d'au moins une aire de dispersion des cendres, mais il n'impose pas de réglementation quant à la nature des aires de dispersion, laissant au gestionnaire communal la liberté de décider des matériaux utilisés (pelouse, galets, pierres, etc.). Une circulaire ministérielle recommande toutefois de ménager une surface de 2 mètres carrés par dispersion mensuelle.

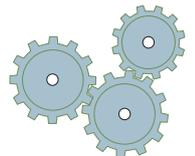
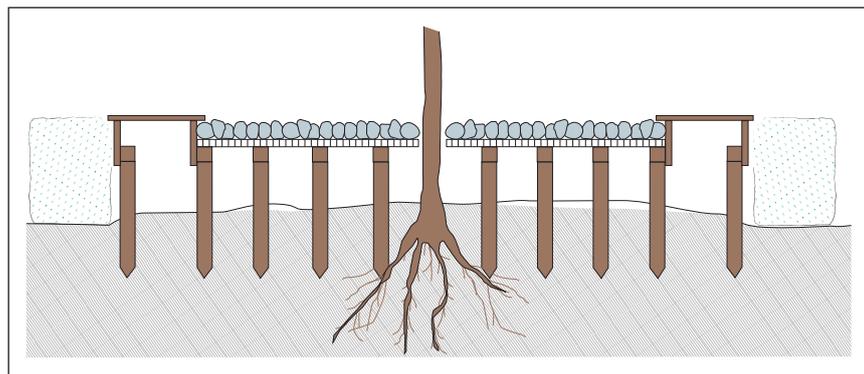


Art. L1232 - 2§3 (CDL)

Art. L1232 - 27 (CDL)

L'aire de dispersion est ici minéralisée et ses abords végétalisés, offrant un intéressant contraste et permettant d'éviter l'exportation des cendres lors des tontes d'entretien sur une pelouse traditionnelle.

Vue en coupe, c'est une "simple" ossature en bois exotique (3 x 3m) qui supporte un caillebotis galvanisé (maille de 50 x 50 mm) sous une couche de galets roulés gris (60/120 mm) ; la surface perméable permet la dispersion des cendres et leur éventuelle



récupération au moment de porter l'excédent en ossuaire. Pour éviter l'affaissement du caillebotis, des piquets d'Azobé soutiennent les chevrons.

La végétation choisie ici est *Buxus sempervirens* maintenu bas, en périphérie, et un *Liquidambar styraciflua* maintenu dans un gabarit modéré, au centre de la structure.

**Les +** Le choix des galets permet d'alléger l'entretien de la surface où sont dispersées les cendres et autorise une aire de très petites dimensions. L'intégration d'un *Liquidambar* en position centrale donne de la hauteur à l'ensemble et un feuillage spectaculaire en automne. Facile d'entretien, il ne prend pas de proportions extraordinaires à long terme. Les aspects techniques, très simples, permettent d'adapter la structure ailleurs, à moindre frais.



**Les -** Le Buis souffre de plusieurs parasites, tels la Pyrale (un papillon nocturne qui s'en nourrit) et la *Cylindrocladium buxicola*, un champignon. Or, ces attaques ne peuvent plus être contrées par un traitement chimique, désormais banni de l'espace public ; seule la lutte biologique reste possible, contre la Pyrale uniquement (utilisation d'un bacille naturel). Une alternative consisterait à remplacer le Buis par *Taxus baccata* ou *Ilex crenata*, à moins d'opter pour un parterre ornemental (graminées, rosiers remontants à fleurs simples...). Aucune des deux essences végétales n'est mellifère, mais la structure s'intègre dans un espace largement végétalisé comportant également une mare, des ruches, etc. Pour de plus grandes dimensions, une alternative maçonnée devra être envisagée.

**Auteur de projet :** Joël Hautfenne - Commune de Lasne (2014)

**Matériaux utilisés :** Chevrons et planches Azobé, vis inox, caillebottis galvanisé maille 5x5, galets 60/120.

**Végétal présent :** *Buxus sempervirens*, *Liquidambar styraciflua*.

**Coût total du projet :** +/- 1000 € (estimation)

**Subsides accordés :** Aucun